Conditions d'acceptation Bois A

GIELEN
TRANSPORT
RECYCLAGE
CONTAINERS

Sont autorisés :

- ✓ Le bois non-traité (non-peint ou laqué)
- ✓ Le bois massif (feuillus et résineux)
- ✓ Les palettes et caisses
- ✓ Les poutres et planches
- ✓ Palettes consignées et palettes à usage unique en bois non traité

Non autorisé :

Matériaux d'emballage :

- × Caissons et caisses de transport en bois de charpente
- × Caisses à fruits
- × Tambours de câbles

Déchets de bois provenant du traitement primaire et des activités de construction et de démolition :

- × Bois Démolition et construction sans substances dangereuses
- × Déchets de bois issus de démolitions (planchers/parquets, plinthes, vantaux et montants de portes intérieures, panneaux profilés pour aménagements intérieurs, plafonniers, poutres décoratives, panneaux de particules de construction, châssis de fenêtres, fenêtres et portes extérieures)

Meubles et mobilier domestique :

- × Meubles, cuisines et mobilier domestique en bois massif naturel
- × Déchets de bois traité non contaminé provenant de meubles, cuisines ou autres aménagements intérieurs

Autres éléments perturbateurs non autorisés :

- × Tailles d'arbres ou souches
- × Bois pourri ou moisi
- × Papier, plastique, gravats, terre, métaux, verre, amiante, etc.